

S'impliquer dans la protection du site grâce à une gestion contractuelle et volontaire

Le document d'objectifs liste les **mesures de gestions préconisées** pour maintenir ou atteindre le bon état de conservation des milieux naturels et des espèces présents sur le site. Toutes les mesures ouvrent droit à des contrats rémunérés au pro rata du niveau d'ambition des cahiers des charges. Chaque propriétaire ou ayant droit est libre d'adhérer à cette démarche basée sur le volontariat.

Différents types d'adhésions sont ainsi proposées : la charte Natura 2000, les contrats Natura 2000 ou les mesures agricoles.

Charte Natura 2000

Cette charte contient des engagements de gestion courante et durable du site. Elle valorise les pratiques respectueuses des espèces et habitats naturels de la zone. L'adhésion à la charte peut se faire pour une période de 5 ou 10 ans. Elle ne donne pas droit à une contrepartie financière mais le contractant peut bénéficier d'avantages fiscaux.

Certains projets sur le site sont en outre susceptibles d'affecter de façon notable les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents. Ainsi, pour vérifier la compatibilité de ces projets avec les objectifs de conservation du DOCOB, le maître d'ouvrage devra effectuer au préalable une étude d'évaluation d'incidence.

Contrat Natura 2000

Ce contrat est conclu entre l'État et le gestionnaire (Collectivité, Syndicat, forestier, privé...) pour une durée de 5 ans. Il permet aux signataires de s'engager dans une gestion adaptée et conforme aux orientations du DOCOB et de bénéficier, pour ce faire, d'un accompagnement financier. Un cahier des charges définit les modalités et les prestations à fournir.

Exemples d'engagements :
arbres sénescents, restauration de mares



Fauche des prairies © N. TERREL

Mesures agricoles

Réservées aux exploitants agricoles, elles fonctionnent de la même manière que les contrats Natura 2000 mais concernent uniquement les parcelles éligibles à la PAC.

Exemple d'engagement :
la fauche tardive



Cette plaquette a bénéficié des financements européens FEADER et des crédits Etat.

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin
saône&doubs
Contact

Samy SEINERA

Chargé de mission Natura 2000 - Moyenne Vallée du Doubs

EPTB Saône et Doubs - Antenne de Besançon
10 avenue Georges Clémenceau - 25000 BESANÇON
Tél : 03 81 87 00 02
samy.seinera@eptb-saone-doubs.fr

<http://eptb-saone-doubs.n2000.fr>
portail du réseau Natura 2000 : www.natura2000.fr



SITE NATURA 2000

Moyenne Vallée du Doubs



La Moyenne Vallée du Doubs est intégrée au réseau des sites Natura 2000. Regroupés au sein d'un Comité de pilotage que je préside, les élus et les acteurs de ce territoire ont élaboré un Document d'Objectifs (DOCOB), propre à ce site qui nous est cher. En tant qu'opérateur technique, il revient à l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs d'expliquer aux acteurs et habitants les objectifs listés dans ce DOCOB, de travailler à leur réalisation et d'animer le site Natura 2000.

Ce document a pour ambition d'informer et de sensibiliser au mieux les acteurs locaux et gestionnaires des territoires sur les enjeux écologiques du site de la Moyenne Vallée du Doubs.

Jean-Louis FOUSSERET
Président du Comité de pilotage
Président du Grand Besançon - Maire de Besançon



6 309 ha

C'est la superficie de ce site
qui regroupe 29 communes
sur le département du Doubs.

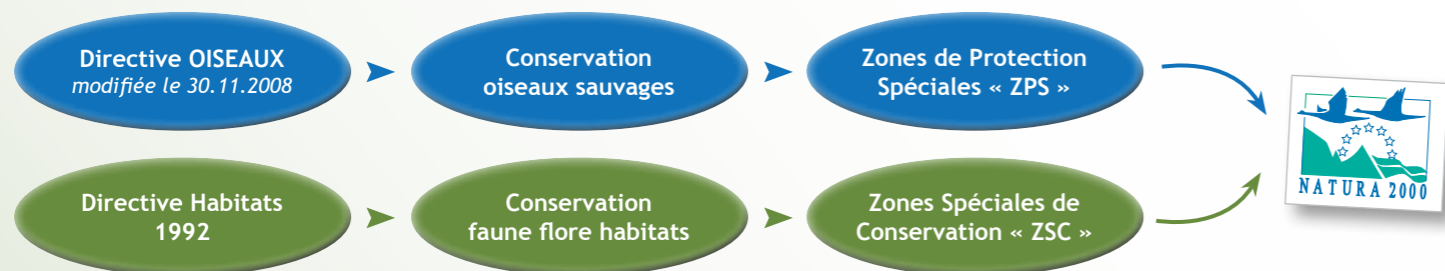
Natura 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 a été créé en 1992 avec comme objectif la préservation de la biodiversité et la valorisation des territoires. Ce réseau européen de sites héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

Le réseau Natura 2000 regroupe aujourd'hui les 27 États de l'Union Européenne pour un total de 27 000 sites dont 1 753 désignés en France. La Franche-Comté est une des régions les plus engagées dans ce réseau avec 74 sites couvrant plus de 15% de son territoire.

La désignation des sites se fait suivant deux Directives Européennes



Références européennes du site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs : FR4301294 (Directive Habitats Faune et Flore) - FR4312010 (Directive Oiseaux)

À chaque site son plan de gestion : le DOCOB

La France a choisi de mettre en place une gestion participative basée sur la concertation et le volontariat. Ainsi, chaque site est doté d'un Document d'Objectifs (DOCOB) élaboré en concertation avec les acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires, élus...) et les services de l'État, au sein d'un Comité de pilotage.

Un Docob se construit en 3 étapes...

1 Le diagnostic et les enjeux

Il permet de réaliser un inventaire de l'existant en recensant les richesses écologiques du site (faune, flore, habitats) et les activités socio-économiques du site. Cette phase importante du DOCOB permet alors de mettre en évidence les grands enjeux du site issus des interactions entre le patrimoine naturel de la zone et les activités humaines.

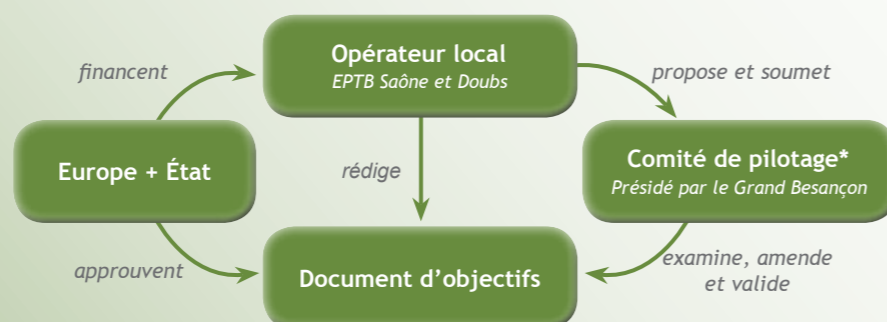
2 Les objectifs de conservation

Les enjeux issus du diagnostic sont classés par priorités et sont déclinés en objectifs de conservation des habitats et des espèces.

3 Le plan d'action / les mesures de gestion

Le plan d'action traduit les objectifs retenus en mesures de gestion qui seront ensuite proposées aux acteurs locaux au cours de la phase d'animation.

Les acteurs du DOCOB



* Collectivités, riverains, acteurs locaux...

Intérêt écologique du site une pluralité d'habitats naturels pour une diversité d'espèces

La Moyenne Vallée du Doubs abrite une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt qui confèrent à ce territoire une valeur écologique de niveau européen.

Les milieux forestiers

Majoritaires sur le site, ils recouvrent principalement les versants pentus de la vallée et sont composés de feuillus. Difficiles d'accès, ces forêts sont des zones d'habitats potentiels pour de nombreuses espèces telles que le **Lynx boréal**.



Le Doubs et le Cusancin

Principaux cours d'eau de la zone, ils présentent une grande diversité de vitesses d'écoulement et de profondeurs. Ils abritent ainsi plusieurs espèces de poissons aux exigences écologiques variées : **Blageon, Bouvière, Chabot...**



Les zones humides

Elles sont une zone de refuge pour de nombreuses espèces d'amphibiens et permettent le maintien de populations protégées comme celles du **Triton crêté** et du **Sonneur à ventre jaune**.

De même, différentes espèces de **libellules** et **papillons** inféodées à ces milieux sont présentes dans les zones marécageuses comme le **Marais de Saône**, vaste zone humide de 800 hectares.



Les falaises

Au contact de ces forêts de pentes, se développent des forêts alluviales. Localisé en bordure du Doubs, cet habitat d'aulnes et de frênes est protégé au niveau européen du fait de sa raréfaction dans les vallées alluviales.

Elles sont le refuge d'oiseaux rupestres tels que le **Hibou Grand-Duc** et le **Faucon Pèlerin**, espèce emblématique de la zone, tandis que les grottes et cavités souterraines accueillent des colonies de **chauves-souris** regroupant jusqu'à 18 espèces différentes.



Les milieux ouverts

Ce sont majoritairement des terres agricoles riches d'une faune et d'une flore remarquable : pelouses sèches, prairies de fauche... Ces habitats sont des lieux de nidification privilégiés pour certains oiseaux qui nichent proche du sol dans des buissons comme la **Pie-grièche écorcheur**.

Ces milieux sont également des terrains de chasse importants pour la plupart des **chauves-souris** du site.

Enfin, les **libellules** et **papillons** s'y nourrissent, s'y reproduisent et s'y abritent.



La présence de ces habitats naturels et de ces espèces protégées confère au site un réel intérêt écologique en même temps qu'une grande responsabilité vis-à-vis des générations futures, quant à leur préservation.